

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme  
Zonage réglementaire au titre des risques naturels

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 17/02/2021, approuvant la modification n° 1 du P.L.U. d'Huez,

Monsieur Le Maire,  
Jean-Yves NOYREY

PLAN N°3-2c	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/7500	N°1	N°1	N°1
	N°2	N°2	N°2
	N°3	N°3	N°3
Mise au point			

  

Territoires d'avenir	CONCEPTION	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
	B.E. - DESSIN SARL GAGNEL GEOMETRE - EXPERT	Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	Janvier 2018

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- UH1** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de faible densité
- Uhh1** Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de faible densité
- Uhh1\*** Secteurs urbanisés à vocation principale d'habitat, de faible densité, où les constructions sont limitées
- Uhh1\*\***
- UH3** Secteur urbanisé à vocation principale d'habitat, de moyenne densité
- UH2** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de moyenne densité
- UH2\*<sub>obp1</sub>** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, avec règles de hauteur spécifiques et soumis à OAP
- UH2\*\*<sub>obp1</sub>** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité, avec règles de hauteur spécifiques
- UH3\*** Secteur urbanisé à vocation de mixité des fonctions, de forte densité, avec règles de hauteur spécifiques
- UE** Zone urbanisée à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- UE-obp1** Secteur urbanisé à vocation principale d'équipements d'intérêt collectif et services publics, soumis à OAP
- UT** Zone urbanisée à vocation principale d'hébergement hôtelier et touristique

**ZONE D'URBANISATION FUTURE**

- 2AU** Zone d'urbanisation future stricte à vocation de mixité des fonctions (nécessitant une évolution du PLU)

**ZONE AGRICOLE**

- Aa** Zone Agricole à usage d'alpage

**ZONE NATURELLE**

- N** Zone naturelle
- Nb** Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt collectif et services publics
- Nis** Secteur naturel à vocation de gestion des équipements d'intérêt sportif et de loisirs de plein air

**AUTRES**

*Éléments identifiés au titre de l'article R.111-3 du CU*

- Emprise de la carte R111-3 (cf. annexe SUP)

*Éléments identifiés au titre de l'article R.151.34 du CU*

- secteurs à risques naturels inconstructibles
- secteurs à risques naturels constructibles sous conditions
- Secteurs à risques miniers

*A titre indicatif :*

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mis à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

